#### 100 JOER ALLGEMENGT WALRECHT









#### 100 JOER ALLGEMENGT WALRECHT









# KEE WALRECHT FIR

LEIT OUNI HOND!

MANNER!
SINGLES!

ALTERNATIV-VEGANER

LEIT MAT
FACEBOOK!

AUTOFUERER!



#### LE DROIT DE VOTE AVANT 1919

#### LA RÉVOLUTION FRANCAISE (1789)

Dès le 17<sup>e</sup> et surtout au 18<sup>e</sup> siècle, des philosophes remettent en cause la toute-puissance des rois en Europe, en revendiquant l'indépendance des gouvernements, des parlements et des tribunaux.

Vers la même époque, des révolutions aux États-Unis (1776) et en France (1789), par exemple, restructurent durablement l'espace politique. Au cœur de cette transformation, il y a l'idée qu'il revient au peuple d'exercer le pouvoir politique. Peu à peu, le principe selon lequel les dirigeants doivent être élus par l'ensemble de la population s'impose.





#### LE DROIT DE VOTE AVANT 1919

#### SEULS LES RCIHES ONT LE DROIT DE VOTE ...

Au 19<sup>e</sup> siècle le droit de vote est réservé aux citoyens masculins qui paient suffisamment d'impôts. Ainsi, seuls les citoyens les plus riches sont appelés à voter, tandis que la grande majorité de la population demeure exclue des élections.

En raison du suffrage censitaire, entre 1848 et 1919, le droit de vote est réservé aux hommes de 25 ans et plus qui paient un certain montant d'impôts par an. Ce montant, appelé cens, est abaissé plusieurs fois au fil des ans, ce qui permet à de plus en plus d'hommes de participer aux élections. Le droit de vote censitaire a toutefois été de plus en plus remis en question.

Au 19<sup>e</sup> siècle il n'y avait pas de listes de candidats, il fallait inscrire le nom sur le bulletin de vote. Le vote n'était donc pas secret.

Au 19e siècle, il était d'usage que les candidats organisent de sublimes banquets pour les électeurs. Aujourd'hui, la loi interdit aux candidat·e·s d'offrir de la nourriture ou des boissons aux électeur·trice·s pendant la campagne électorale.

néro d'ord	NOMS ET PRÉNOMS DES INDIVIDUS.	QUALITÉS.	DOMICILE.	TOTAL des contri-	OBSERVATIONS
Nur				butions.	
I	Alberty, Jean-Baptiste.	Cultivateur.	Lenningen.	59	Jem bo wa
2	Berg. Jean.	Id.	Osweiler.	50	
3	Berg, Jean. Beving, Charles.	Propriétaire.	Mertert.	260	The state of
4	Biewer, Jean.		Beidweiler.	91	
5	Bisenius, Melchior.	Id.	Bech.		Pour sa mère veuv
6	Bivert, Jacques.		Mompach.	6r	
7	Braun, Michel.	Id.	Gyvenich.	90	
0	Braun, Nicolas. Bredimus, Jean.		Mompach.	57	
9	Bruchler, Michel.	Laboureur.	Filsdorff.	64	The same of the sa
	and deliter 5 availables.	Cultivateur.	Herborn.	73	
II	Clodius, Pierre.	Id.	Elvange.	71	
12	Collart, Charles-Joseph.	Maître de forges	Fischbach.		Imp. à Manternacl
13	Collart, Jean-Nicolas.	Propriétaire.	Schengen.	261	
14	Diederich, Mathias.	Cultivateur.	Ellange.	78	
15	Dondelinger, Pierre.	Id.	Bucherhoff.	67	
16	Engel, Bernard.		Olingen.	84	
17	Engel, Jean.		Rodenbourg.	83	
19	Engel, Jean. Engel, Mathica	Id.	Roodt.	72	
20	Engel, Mathias.  Engel, Mathias.	Id. Id.	Oberdonwen.	74	
21	Engling, Claude-Nicolas.	Id.	Olingen. Bech.	108	
22	Ernzen, Jacques.		Mompach.	50	
23	Erpelding, Jean-Pierre.		Berg.	66	
24	Erpelding, Nicolas.	Id.	Rodenbourg.	71	
25	Even, Charles.	Id.	Beaufort.	60	
26	Ferring, Jean.	Id.	Herborn.		
27	Fisch, François.		Breidweiler.	77 72	
28	Fisch, Pierre.		Herborn.	71	
20	Gales, Jacques.	Id.	Scheuerhoff.		
30	Gales, Jean.		Birkelt.	110	

Liste des grands électeurs du district de Grevenmacher en fonction des impôts payés (1827)



# LES REVENDICATIONS EN FAVEUR DU SUFFRAGE UNIVERSEL

#### UNE SOCIÉTÉ DIVISÉE : LES RICHES ET LES PAUVRES AU 19IÈME SIÈCLE

La société luxembourgeoise du 19e siècle est marquée par de nombreuses inégalités. Avec l'émergence de l'industrialisation au milieu du 19e siècle, une nouvelle classe de bourgeois aisés voit le jour. Les propriétaires terriens aisés, les riches commerçants, la bourgeoisie d'affaires, les industriels de la sidérurgie, les avocats, les notaires et les juristes dominent la vie politique. Derrière cette façade, un grand nombre d'ouvriers, de paysans et de journaliers participent à la création de la richesse sans que leur situation matérielle s'améliore.

La prospérité économique et, partant, l'influence politique sont donc réparties de façon très inégale dans la société. Jusqu'à la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, la pauvreté et le manque de perspectives entraînent une émigration massive, notamment vers la France et les États-Unis. Dans le même temps, à partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, une classe moyenne d'hommes éduqués, travaillant comme fonctionnaires, employés et petits commerçants aspire à participer à l'administration du pays.



Salon bourgeois (1902)



# LES REVENDICATIONS EN FAVEUR DU SUFFRAGE UNIVERSEL

#### UNE SOCIÉTÉ DIVISÉE : LES RICHES ET LES PAUVRES AU 19IÈME SIÈCLE



Groupe d'ouvriers dans une mine de fer luxembourgeois (vers 1900)



#### # JEAN SCHORTGEN (1880-1918)

Jean Schortgen, ouvrier sidérurgiste et mineur, devient membre du Parti social-démocrate. Peu avant le début de la Première Guerre mondiale, il est élu à la Chambre des Députés et devient le premier député ouvrier au Parlement. Schortgen défend les ouvriers, et pendant la guerre, de plus en plus la population affamée.

« NOUS VOULONS ÊTRE DES CITO-YENS LUXEMBOURGEOIS ET ÊTRE TRAITÉS EN TANT QUE TEL; NOUS RÉCLAMONS NOTRE PART DU POU-VOIR; NOUS VOULONS QUE LA LOI SOIT LÀ POUR TOUS, ET POUR CELA QU'ELLE SOIT FAITE PAR TOUS. »

- Charles André Engel, Avocat & Journaliste (1892)



## TOUT LE MONDE N'A PAS TOUJOURS PU VOTER

## CAMPARAISON INTERNATIONALE DU DROIT DE VOTE

	Droit de vote des hommes	Droit de vote des femmes			
Nouvelle- Zélande	1889	1893			
Finlande	1906	1906			
Allemagne	1871	1918			
Kenya	1907	1919			
Luxembourg	1919	1919			
Pays-Bas	1917	1919			
Brésil	1932	1932			
France	1848	1944			
Belgique	1919	1948			
Suisse	1848	1971/1990			
Koweït	1985	2005			
Arabie Saoudite	1977	2015 droit de vote aux élections communales			
Brunei	Pas de droit de vote	Pas de droit de vote			



moxil of allily of of allipartatory



## LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ET SES CONSÉQUENCES

#### FAIM ET COLÈRE

Le Grand-Duché de Luxembourg ne participe pas militairement à la Première Guerre mondiale. La population du Grand-Duché vit surtout la guerre comme une période de pénurie alimentaire. Entre 1914 et 1918, beaucoup de gens souffrent de la faim!

Le marché noir fleurit dans les villes, et beaucoup d'habitant·e·s achètent de la nourriture auprès des paysans, qui profitent de la situation pour imposer des prix très élevés. Le gouvernement s'avère incapable de mettre fin à la famine. Les hommes politiques et les ministres de l'époque deviennent de plus en plus impopulaires.



Pénurie alimentaire pendant la Première Guerre mondiale (1916)



Attaques aériennes sur la Ville de Luxembourg (1918)



En raison de la pénurie alimentaire, de nombreuses familles partent s'approvisionner auprès des paysans.



## LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ET SES CONSÉQUENCES

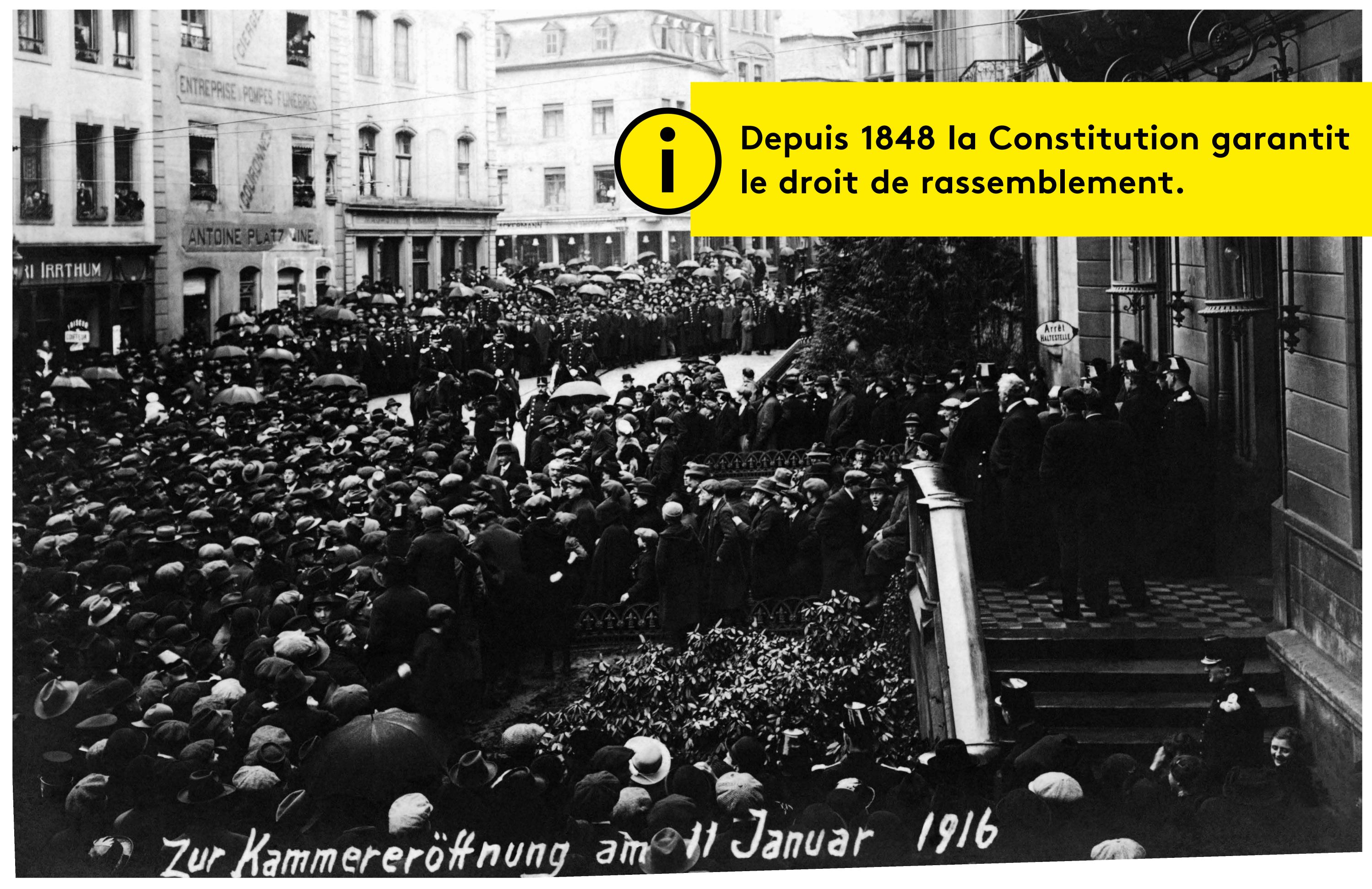
#### UNE MARCHE FORCÉE EN FAVEUR DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Les années 1914 à 1919 sont essentielles dans l'histoire du suffrage universel au Luxembourg. Malgré l'occupation militaire du pays par les troupes allemandes durant la Première Guerre mondiale, la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, le gouvernement et la Chambre restent en place. En 1917, des ouvriers qui souffrent de la faim font grève.



Au même moment, les journaux luxembourgeois relatent les événements révolutionnaires en Russie. Comme partout en Europe, la révolution bolchevique de novembre 1917 devient rapidement une source d'inspiration pour les représentants les plus radicaux du mouvement ouvrier au Luxembourg. Dans cette situation tendue, une nouvelle Chambre des Députés est élue en juin 1918 afin de faire passer une réforme constitutionnelle. Le suffrage universel va-t-il s'imposer?

"Nous voulons être un PEUPLE LIBRE sous une GRANDE-DUCHESSE LIBRE". Marche de protestation à Luxembourg-Ville (1916)



Marche de protestation devant la Chambre des Députés (1916)



## LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ET SES CONSÉQUENCES

#### CRISES POLITIQUES

La vie politique luxembourgeoise continue malgré l'occupation militaire du Grand-Duché de Luxembourg par l'Allemagne. En 1915, la Grande-Duchesse nomme un gouvernement, qui n'a toutefois pas de majorité à la Chambre des Députés. Une telle intervention directe de la souveraine dans la politique est inédite et lui sera reprochée à la fin de la guerre.

Les conflits entre hommes politiques catholiques, libéraux et socialistes sont marqués à cette époque par une violence verbale étonnante, renforcée par de nombreuses manifestations populaires dans la rue. En juillet 1918, une nouvelle Chambre des Députés, appelée « Constituante », est élue au suffrage censitaire. Elle a pour mission de modifier la Constitution.



#### # MARIE-ADELHEID (1894-1924)

Dès le début de son mandat, la Grande-Duchesse Marie-Adelheid est accusée de traiter l'Eglise catholique de manière partisane. En nommant un gouvernement catholique sans majorité à la Chambre des Députés en 1915 Marie-Adelheid contribue à l'émergence d'une grave crise politique. Celle-ci s'aggrave avec l'accueil de l'empereur allemand en pleine guerre. Les partisans d'une république demandent dès novembre 1918 la fin de la monarchie. Face à la pression populaire, le gouvernement finit par lâcher Marie-Adelheid. Le 9 janvier 1919, elle doit abdiquer.

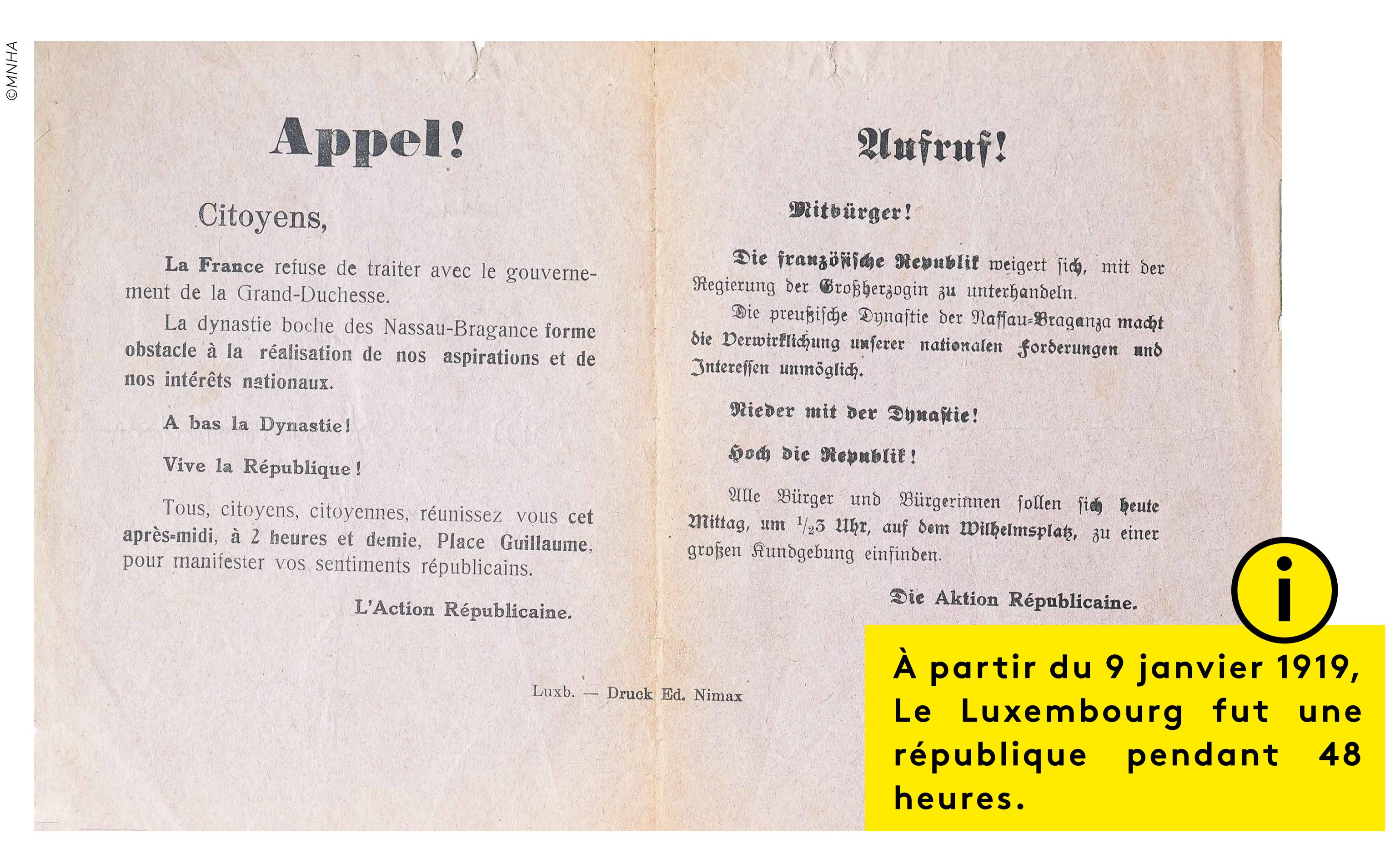


## LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ET SES CONSÉQUENCES

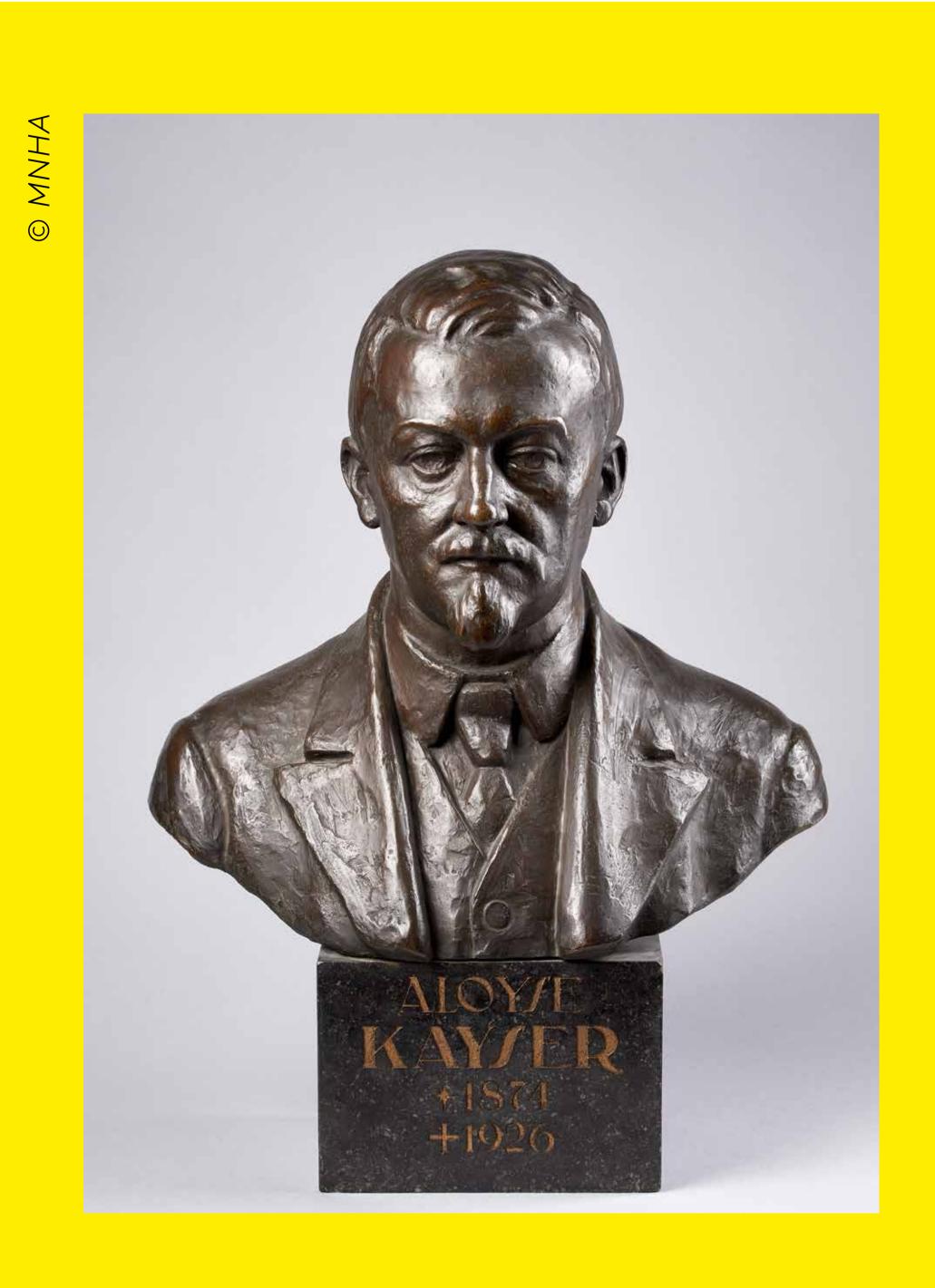
#### VERS LA RÉPUBLIQUE?

À la fin de la guerre des comités ouvriers se forment au Luxembourg. Ces comités exigent le suffrage universel pour les hommes et les femmes, l'introduction de la journée de travail de huit heures et la création de conseils ouvriers dans les usines. La forme de gouvernement est également remise en question: par deux fois - en novembre 1918 et en janvier 1919 - la république est proclamée lors de manifestations dans les rues de Luxembourg, sans que le pouvoir bascule pour autant.

Devant la pression populaire, le gouvernement doit agir. Dès le jour de l'Armistice, le 11 novembre 1918, il a annoncé qu'un référendum aura lieu sur la monarchie. Au mois de décembre, la journée de travail de huit heures est introduite dans l'industrie. Pendant les émeutes de janvier 1919, le gouvernement fait appel aux troupes françaises pour rétablir l'ordre. La formation d'une république a échoué. Le 9 janvier 1919, alors que des manifestations de masse se déroulent au Luxembourg, la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde abdique en faveur de sa sœur cadette Charlotte.



Appel public des républicains en faveur du renversement de la monarchie (1918/19)



## # ALOYSE KAYSER (1874-1926)

Le cheminot et syndicaliste Aloyse Kayser fait partie du parti socialiste. Il pense que la proclamation de la république est la seule solution possible pour sauvegarder l'indépendance du Grand-Duché. La république est proclamée par des manifestants le 9 janvier 1919 à plusieurs endroits de la ville, mais la révolution de 1919 se solde par un échec.



L'INTRODUCTION DU SUFFRAGE UNIVERSEL (1918/1919)

#### LE SUFFRAGE UNIVERSEL

## LES OPINIONS SUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL EN 1919

« La valeur du droit de vote ne vient pas du fait que l'électeur est appelé aux urnes une fois tous les six ans. La valeur ne vient pas non plus du fait qu'il se tient tous les six ans pendant deux ou trois secondes entre trois planches afin de mettre une croix sur son bulletin de vote. La valeur du droit de vote consiste dans l'influence que gagne l'électeur sur la direction politique du pays et sur la législation. »

Pierre Schiltz,
 député du Parti de la Droite

« Je crois que celui qui doit déjà travailler dès son plus jeune âge et qui doit donner ses os et sa santé, celui-là est aussi capable de donner sa voix pour veiller à ce que dans son pays, la Chambre soit ainsi composée qu'elle corresponde à son intérêt. »

Jacques Thilmany,
 député socialiste

« Je suis contre le vote [obligatoire], car c'est une limitation importante de la liberté personnelle.

- Jos Thorn,

sozialistischer Abgeordneter



« La femme est-elle égale, inférieure ou supérieure à l'homme ? Question insoluble et oiseuse! Elle est autre, elle a des fonctions essentiellement différentes; elle a un rôle social distinct. [...], car c'est surtout la femme qui forme l'homme [...]. C'est dans le respect des femmes, c'est dans le respect de la dignité et du rôle du social qui leur est dévolu, car il n'y a plus d'entendants qui se soient engagés dans la juste descente de l'arène politique et le convier à partager les amertumes, les désillusions et les âpres luttes de la vie politique. »

– Robert Brasseur,

député libéral

« Dans de nombreux cas, la femme est devenue, comme l'homme, indépendante par son travail, il en découle que la femme doit obtenir les mêmes droits politiques que l'homme. »

Pierre Schiltz,
 député du Parti de la Droite

« NOUS SOMMES POUR, PAR-CE QUE CE N'EST QUE PAR LE VOTE OBLIGATOIRE QUE NOUS SOMMES CERTAINS QUE TOUT LE PAYS, QUE CHAQUE CITOY-EN EXPRIME SON OPINION. »

Robert Brasseur,député libéral

« Que le candidat soit riche ou pauvre, qu'il soit connu ou non, tout cela n'a rien à voir avec la politique et ne devrait pas être pris en considération lors de l'élection. Le candidat doit être élu à cause de son programme. »

Pierre Schiltz,

député du Parti de la Droite

L'INTRODUCTION DU SUFFRAGE UNIVERSEL (1918/1919)

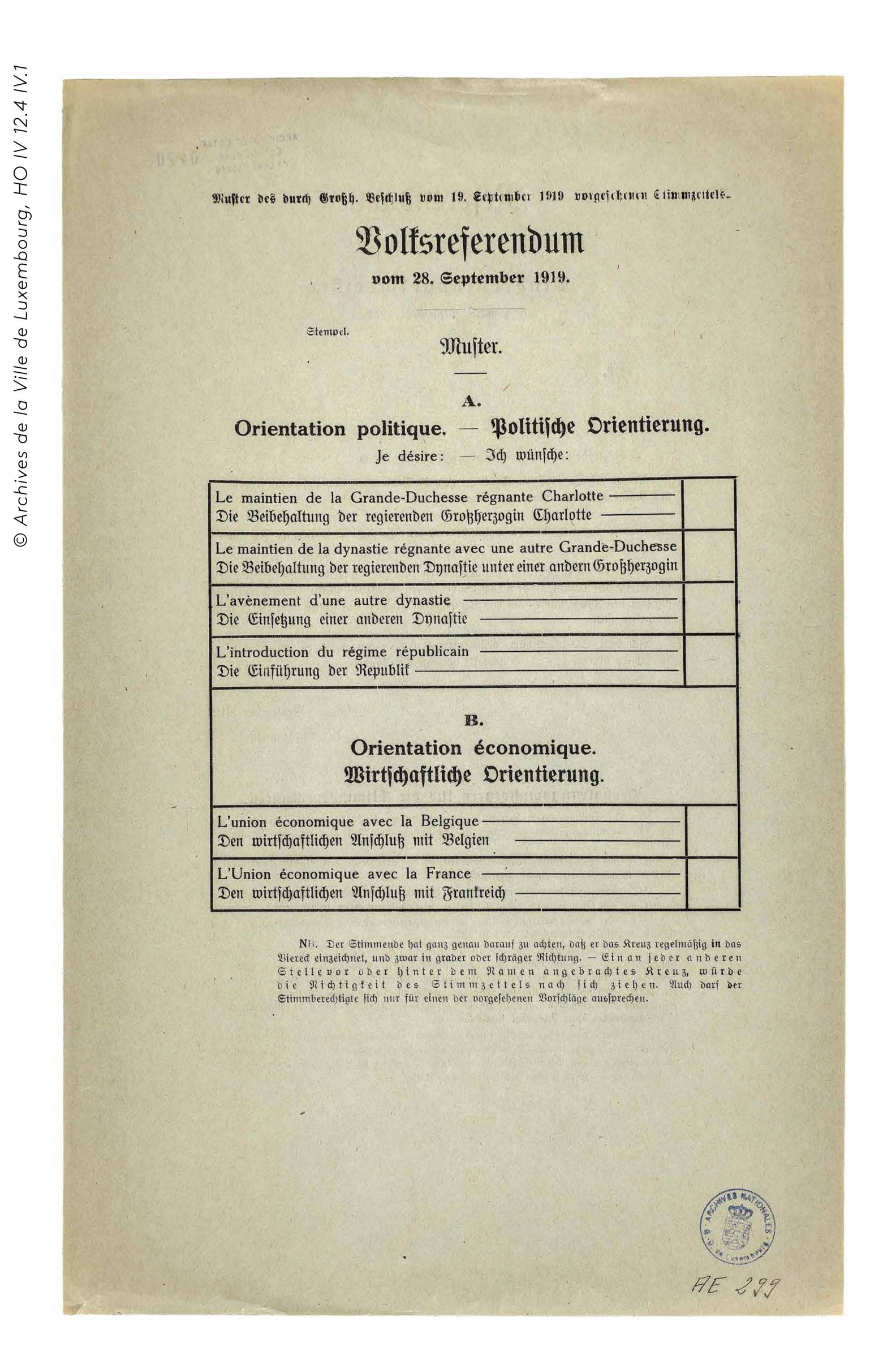
#### LE SUFFRAGE UNIVERSEL

#### UNE NOUVELLE ÈRE

Le 8 mai 1919, la Chambre des Députés adopte une modification de la Constitution afin d'instaurer le suffrage universel. Il s'agit d'une décision cruciale, car tou·te·s les Luxembourgeois âgé·e·s d'au moins 21 ans peuvent désormais voter et, à partir de 25 ans, poser leur candidature aux élections, indépendamment de leur revenu.

Les Luxembourgeoises et beaucoup de Luxembourgeois glissent pour la première fois un bulletin dans une urne lors du référendum du 28 septembre 1919. Le 26 octobre suivant se déroulent les premières élections au suffrage universel pour la Chambre.

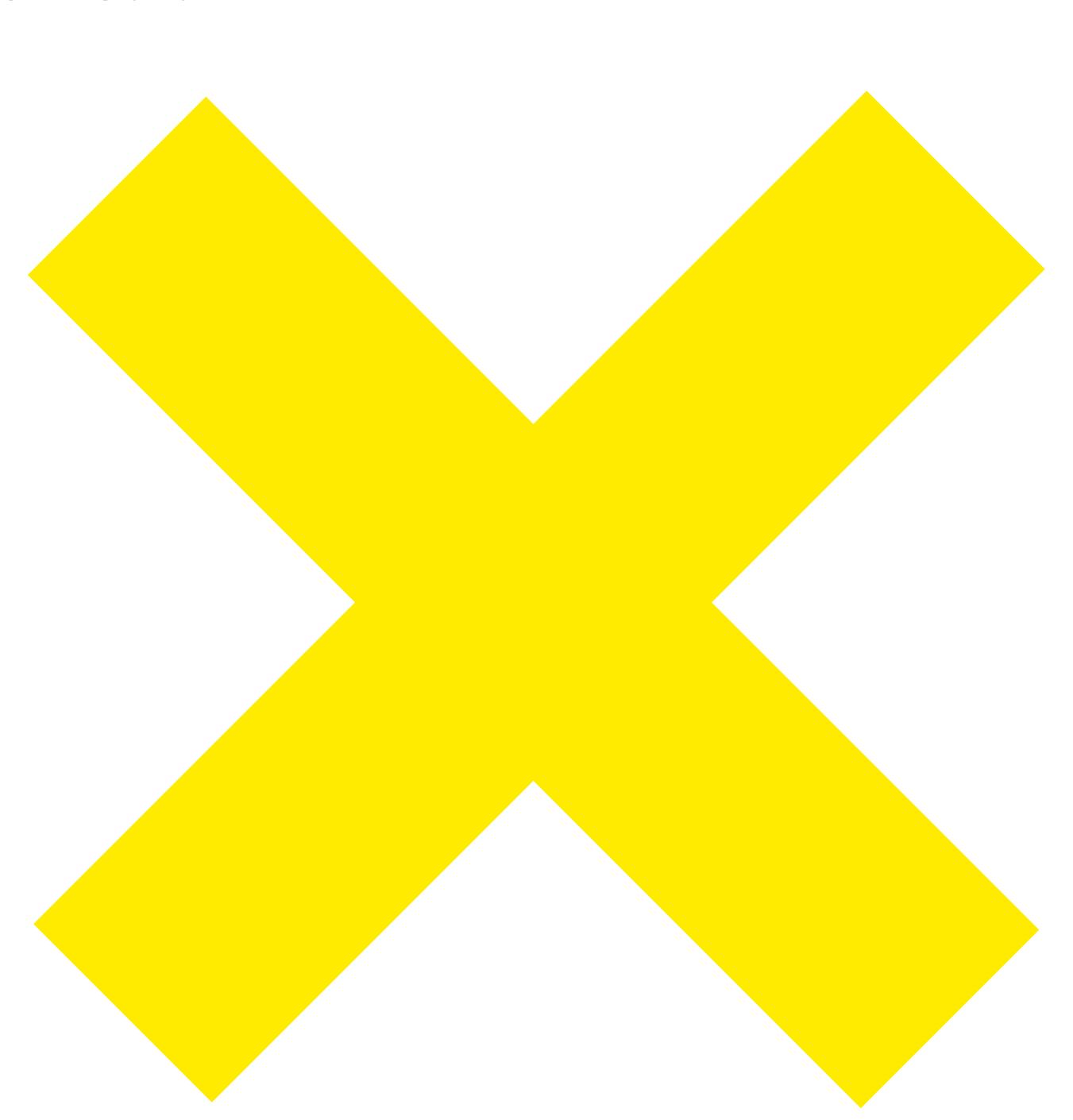
Au début du 20<sup>e</sup> siècle, des partis politiques modernes sont également constitués au Luxembourg et s'engagent pour différents groupes de la population. Il s'agit des précurseurs des partis d'aujourd'hui.



Liste des candidats pour les premières élections au suffrage universel

(1919)

Bulletin de vote pour le référendum du 28.9.1919





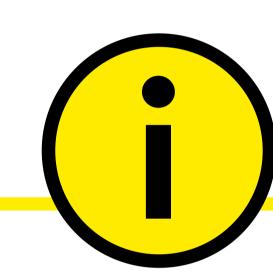
L'INTRODUCTION DU SUFFRAGE UNIVERSEL (1918/1919)

#### LE SUFFRAGE UNIVERSEL

LES FEMMES: LES GRANDES ABSENTES

En 1919, les femmes participent pour la première fois aux élections. Sur quatre candidates, une seule femme est élue: Marguerite Thomas-Clément, qui siège à la Chambre jusqu'en 1931. Il faut ensuite attendre 34 ans pour qu'une femme, Astrid Lulling entre à nouveau à la Chambre. En 1967, Madeleine Frieden-Kinnen devient la première membre du gouvernement.

À la fin de 1918, quelques femmes engagées, dont Marguerite Mongenast-Servais, lancent des pétitions réclamant le droit de vote pour les femmes luxembourgeoises. Elles arrivent finalement à s'affirmer. À l'instar des socialistes et de la plupart des députés indépendants, le parti de droite catholique a voté en faveur de l'introduction du suffrage universel pour les deux sexes.

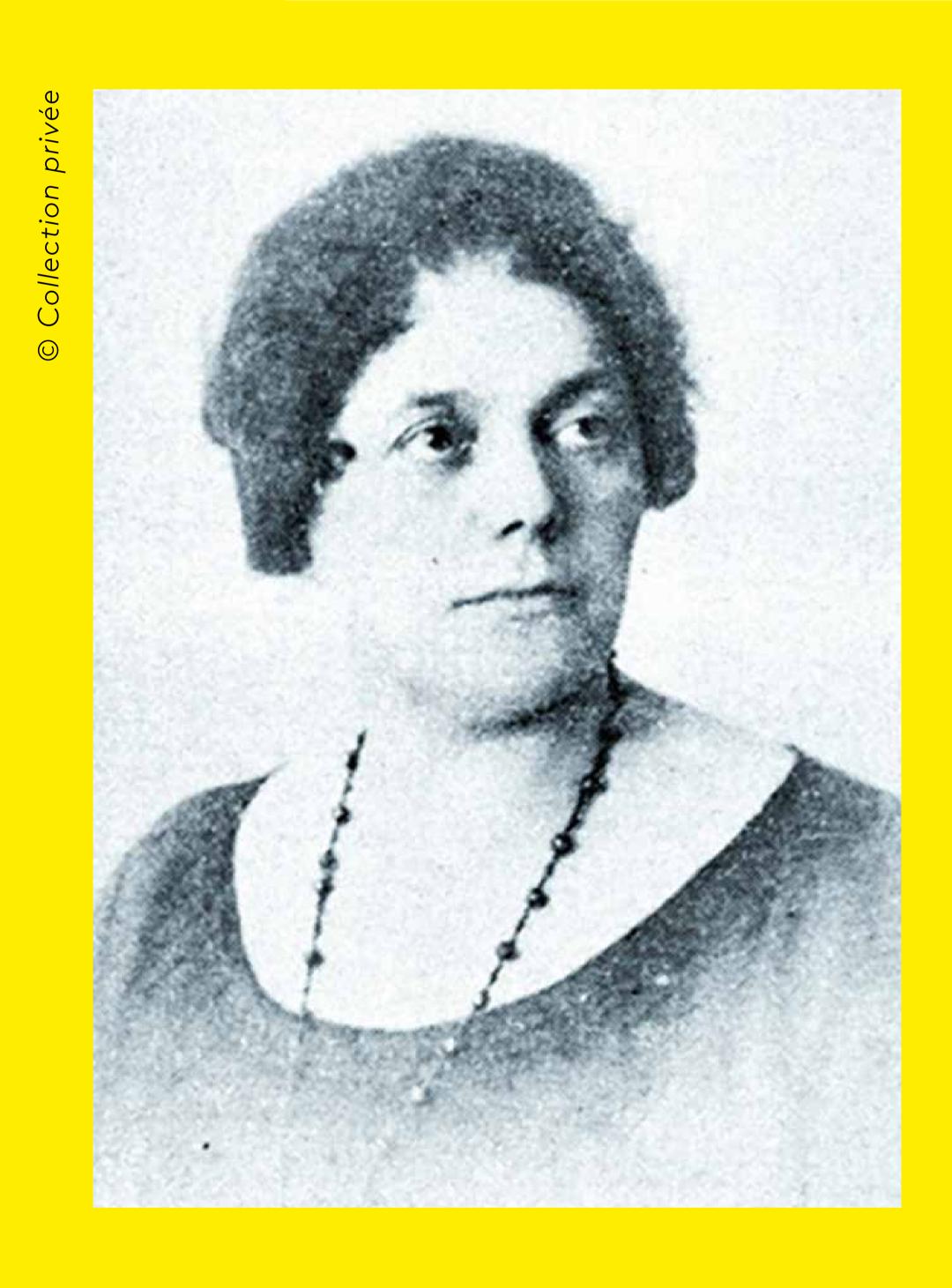


De 1931 à 1965 il n'y avait aucune femme au parlement luxembourgeois.



# # MARGUERITE MONGENAST-SERVAIS (1882-1925)

À l'aide d'articles et d'actions, elle tente de rallier un large pan de la société à l'idée du suffrage des femmes. Elle est très engagée politiquement et occupe le poste de secrétaire générale du parti socialiste de 1918 à 1921. Elle est favorable à l'abolition de la monarchie. Son père, Émile Servais, devient président du Luxembourg pendant deux jours.



# MARGUERITE
THOMAS-CLEMENT
(1886-1979)

Marguerite Thomas-Clément est la première femme à être élue au Parlement luxembourgeois lors des élections législatives de 1919. Elle prône l'égalité entre hommes et femmes. Malgré l'introduction du droit de vote pour les femmes, celles-ci restent désavantagées et discriminées dans d'autres domaines. Marguerite Thomas-Clement n'est pas réélue en 1931.

#### LE SUFFRAGE UNIVERSEL

#### LE SUFFRAGE SE DÉVELOPPE

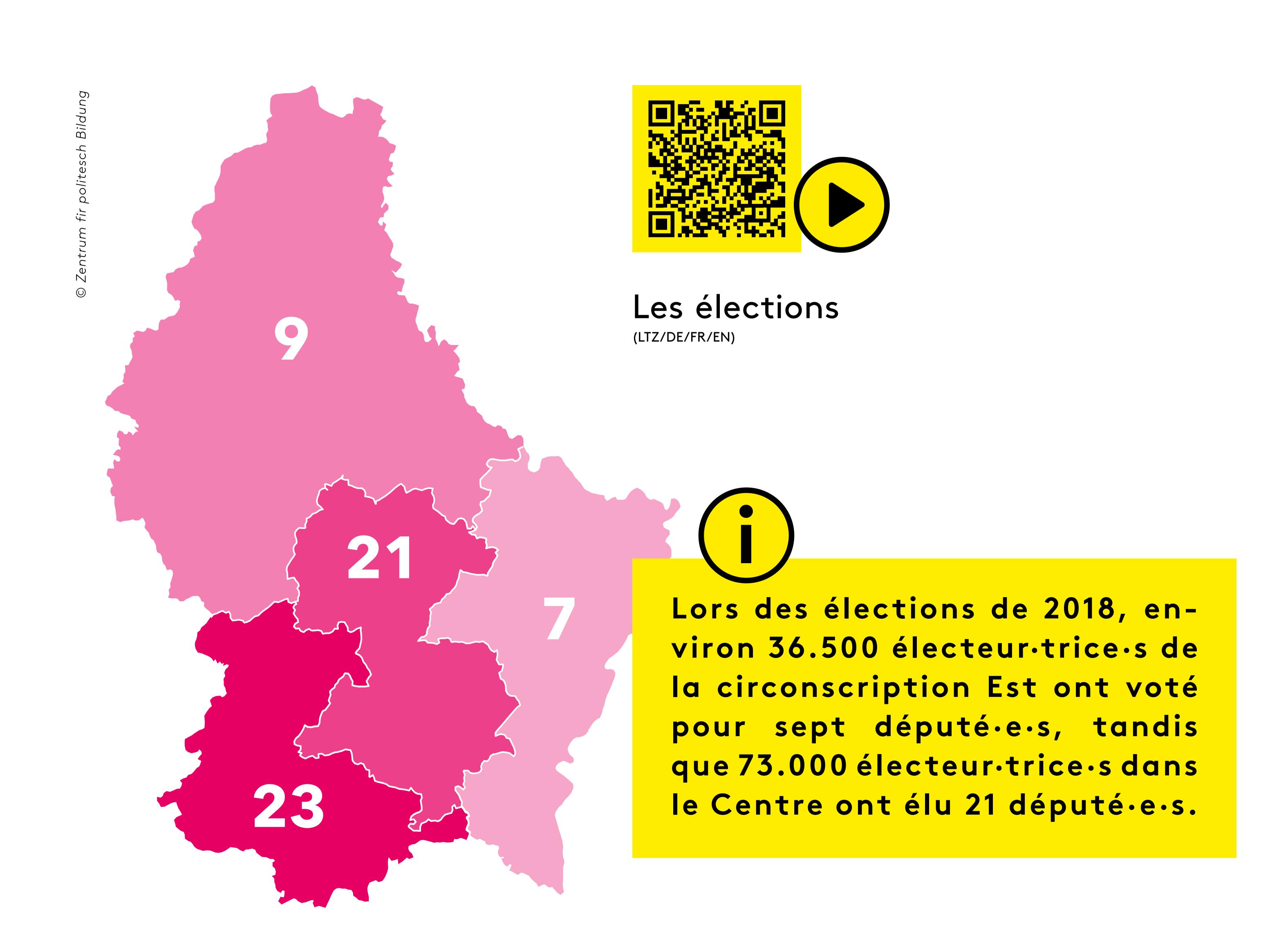
Le système électoral luxembourgeois a très peu changé depuis l'introduction du suffrage universel. Jusqu'à ce jour, le Luxembourg dispose d'une représentation proportionnelle, qui permet également aux partis de petite taille d'entrer au Parlement. La division en quatre circonscriptions électorales et le vote obligatoire demeurent également en place.

ÉLECTIONS PARTIELLES: Jusque dans les années 1950, les élections nationales sont des élections partielles, c'est-à-dire que tous les six ans, deux des quatre circonscriptions élisent leurs députés en alternance. Depuis 1956, les élections ont lieu simultanément tous les cinq ans dans les quatre circonscriptions.

**TAILLE DU PARLEMENT:** Le nombre de députés au Parlement luxembourgeois est calculé sur la base du nombre d'habitants : il y a un siège à pourvoir pour 5 500 habitants. Entre 1919 et 1984, le nombre de députés évolue donc beaucoup d'une élection à l'autre. En 1988, le nombre de députés est fixé à 60.

L'ÂGE ÉLECTORAL: Au départ, l'âge est fixé à 21 ans pour les électeur trice set à 25 ans pour les candidates. En 1972, il est abaissé à 18 et 21 ans respectivement. Actuellement, l'âge pour se présenter aux élections est fixé à 18 ans.





Le Luxembourg est divisé en quatre circonscriptions électorales.



DÉMOCRATIE ET DICTATURE AU LUXEMBOURG (1933-1945)

## UNE DÉMOCRATIE PEUT-ELLE S'ABOLIR ELLE-MÊME?

#### LA MENACE CONTRE LA DÉMOCRATIE DURANT LES ANNÉES 1930

Pendant les cent dernières années, la démocratie parlementaire est régulièrement remise en cause. Les grandes idéologies antidémocratiques atteignent leur apogée dans les années 1930. Les idées fascistes et même national-socialistes se répandent au Luxembourg. Certains acteurs souhaitent remplacer la démocratie représentative par des modèles autoritaires.

Dans les années 1930, l'emprise croissante du parti communiste, soupçonné d'être antidémocratique, suscite également des inquiétudes. En 1937, le gouvernement organise un référendum sur la loi sur la défense de l'ordre politique et social (également appelée « loi muselière ». Cette loi aurait permis d'interdire certains groupes politiques, tels que le parti communiste. La loi est rejetée par 50,6 % des électeur trice s.



Affiche électorale des opposants à la « loi muselière » (1937)



DÉMOCRATIE ET DICTATURE AU LUXEMBOURG (1933-1945)

### LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

#### DICTATURE AU LUXEMBOURG

Pendant l'occupation du Grand-Duché de Luxembourg par l'Allemagne nazie de 1940 à 1944, toutes les institutions démocratiques sont abolies. La Constitution et les lois du pays sont abrogées en 1940, les partis sont interdits et le Parlement et le Conseil d'Etat sont dissous. Les concitoyens juifs sont poursuivis et assassinés, les résistants exécutés et les jeunes luxembourgeois enrôlés de force.

La Grande-Duchesse et le gouvernement s'exilent et ne reviennent qu'après la la Libération en 1944/45. Les partis qui existaient avant la guerre se forment à nouveau sous d'autres noms et en octobre 1945, des élections démocratiques ont lieu. Après l'expérience de l'occupation, le peuple luxembourgeois soutient la démocratie parlementaire avec plus de conviction que jamais.



Affiche avec l'appel du Gauleiter Gustav Simon (août 1940)



Condamnations à mort à l'encontre de grèvistes (1942)



Drapeaux à croix gammée au Palais grand-ducal et à la Chambre des Députés (vers 1942)



#### ELIRE AUJOURD'HUI

#### LES ELECTIONS

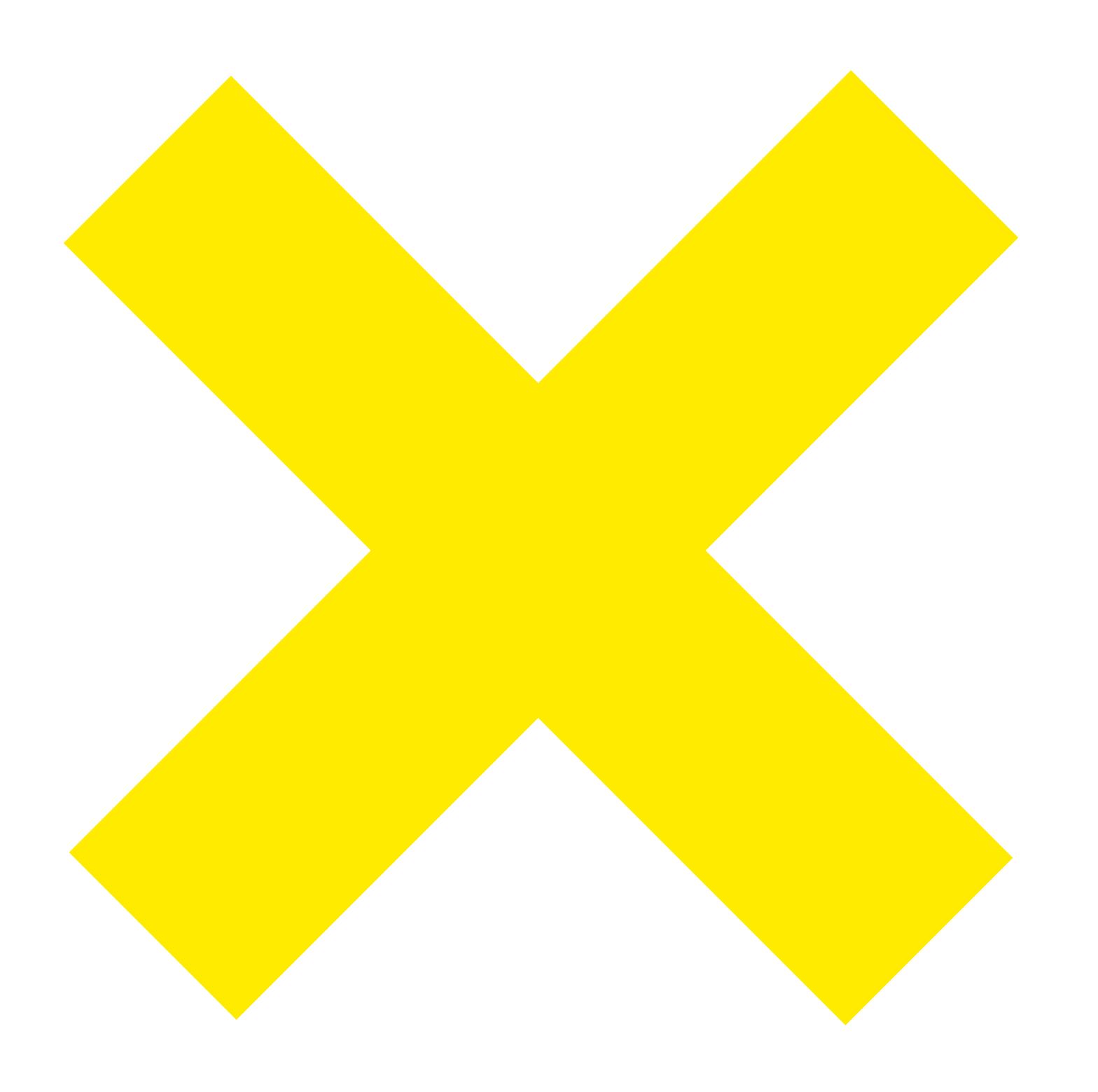
Dans une démocratie, l'élection et le décompte des voix constituent un processus crucial. Tou·te·s les électeur·trice·s doivent pouvoir voter et leur vote doit être pris en compte. Pour cette raison, tant la Constitution que de nombreuses lois encadrent le processus d'élection.

Ainsi, il est par exemple interdit aux candidat·e·s, aux membres de leur famille proche, mais aussi à tout mandataire politique élu d'être membre d'un bureau de vote et de participer au décompte des voix. Le décompte des voix est public.

Au Luxembourg, les bureaux de vote sont ouverts le dimanche des élections de 8h00 à 14h00. Le vote est secret et personnel, et nul ne peut voter au nom de quelqu'un d'autre. Uniquement les électeur trice s qui ont besoin d'une assistance pour des raisons de santé peuvent se faire accompagner dans l'isoloir par une personne de leur choix. Depuis quelques années, on constate que de plus en plus de gens votent par correspondance avant le jour des élections.



Isoloirs dans un bureau de vote (2018)



#### ELECTIONS, ELECTIONS, ELECTIONS

#### ELECTIONS COMMUNALES

Les élections communales ont lieu tous les six ans. Contrairement aux modalités en vigueur dans les élections nationales, les personnes non luxembourgeoises qui résident depuis au moins cinq ans au Grand-Duché peuvent demander à être inscrites sur les listes électorales. Elles peuvent également se présenter aux élections. Seule la fonction de bourgmestre est réservée aux ressortissant·e·s luxembourgeois. Des changements sont envisagés pour 2023.

#### ELECTIONS EUROPÉENNES

Les électeur·trice·s sont appelé·e·s tous les cinq ans à désigner les six représentants luxembourgeois au Parlement européen. Tou·te·s les citoyen·ne·s de l'Union européenne, indépendamment de leur nationalité, peuvent participer à ces élections. Ils·Elles peuvent participer à l'élection des députés européens du Luxembourg ou voter pour les candidats de leur pays d'origine. Pour les Luxembourgeois·es le vote est obligatoire.

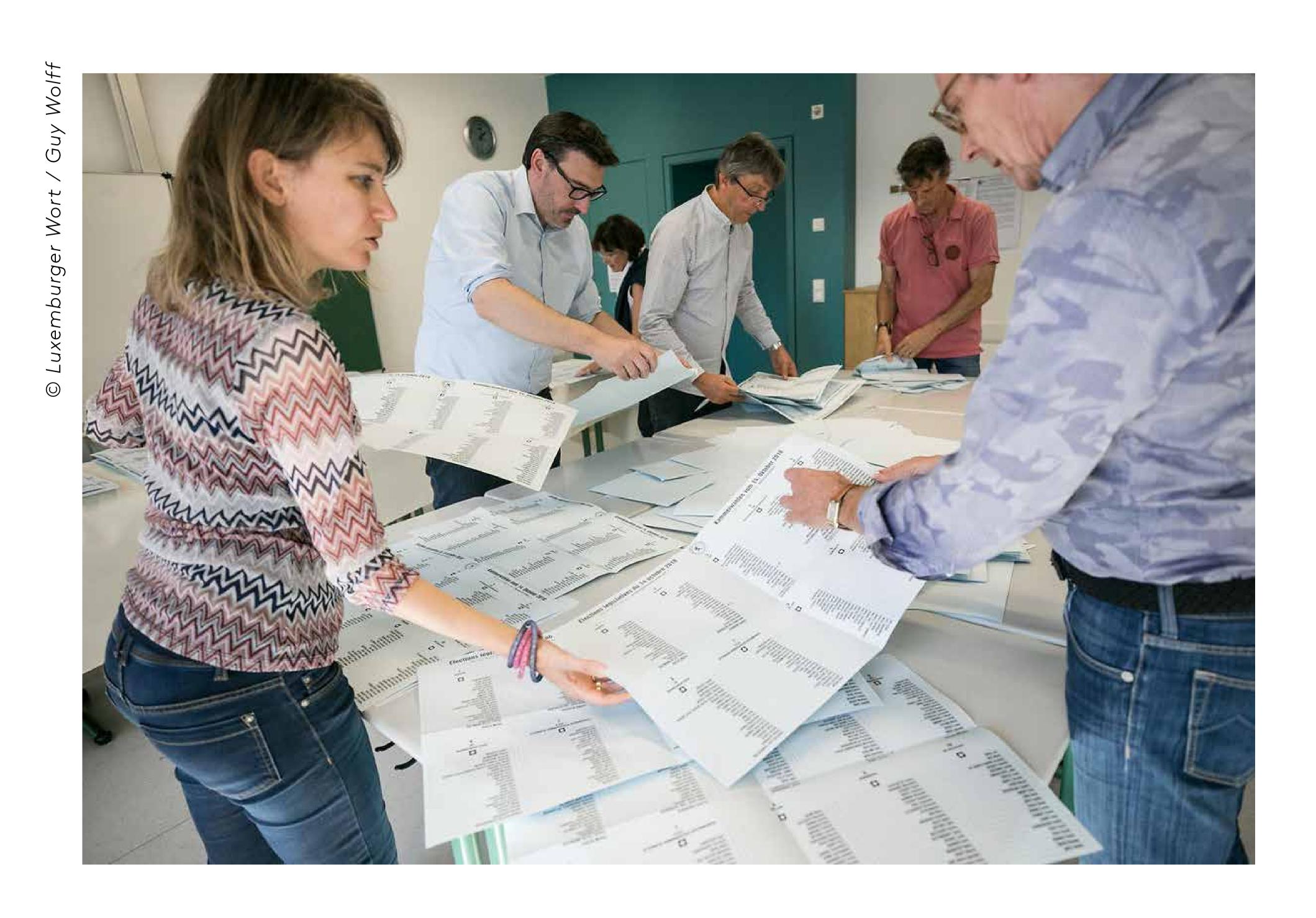


#### ELECTIONS SOCIALES

Il existe cinq chambres professionnelles au Luxembourg : la Chambre des salariés, la Chambre des fonctionnaires et employés publics, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture. Tous les membres d'un groupe professionnel, quelle que soit leur nationalité, peuvent élire leurs représentant es à la chambre tous les cinq ans. En même temps, un comité du personnel est élu dans les entreprises de plus de 15 salariés.



Tout·es les salarié·e·s ont le droit de vote au Luxembourg. Cependant, il n'y a pas d'obligation de vote.



Décompte des voix dans un bureau de vote



#### COMMENT VOTER?

#### OBLIGATION DE VOTE OU NON?

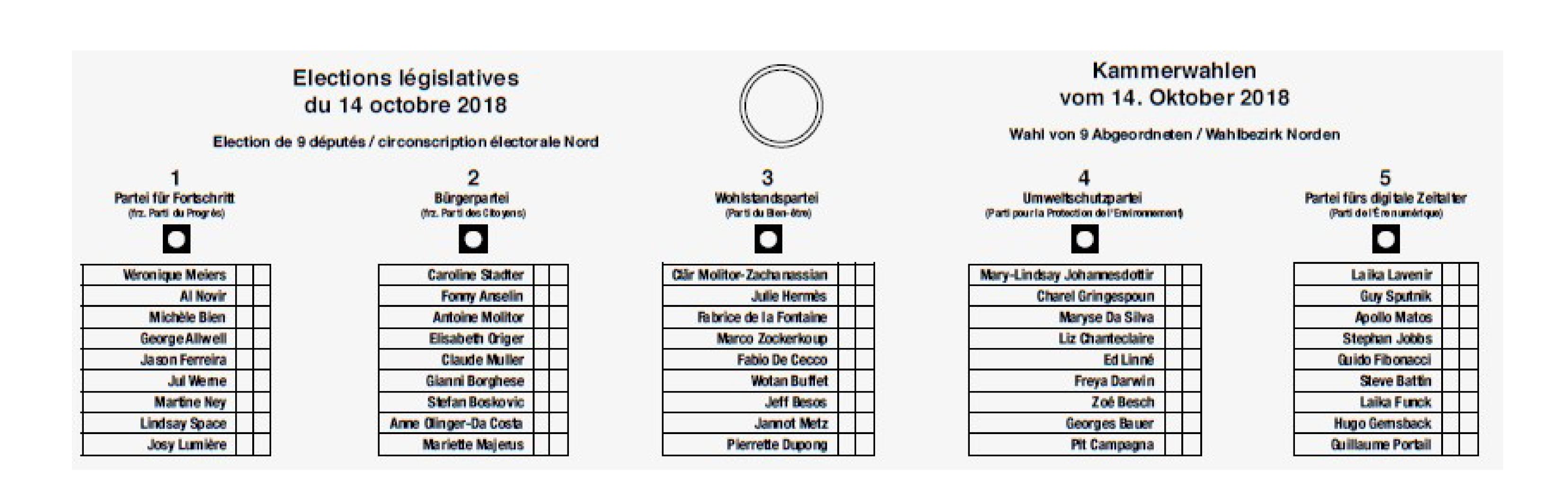
Au Luxembourg, tou·te·s les électeur·trice·s de moins 75 ans sont obligé·e·s de participer au vote. L'obligation de vote a des répercussions importantes sur les élections. Elle renforce la légitimité et la représentativité des élu·e·s : personne ne peut ainsi dire ne pas être concerné par les décisions des responsables politiques parce qu'il n'a pas participé à leur élection. Dans les pays sans l'obligation de vote, le taux de participation est souvent très bas (en-dessous de 50%).



Vote obligatoire au Luxembourg: la loi électorale stipule qu'une première abstention non justifiée est punie d'une amende de 100 à 250 euros. Toutefois, aucune sanction n'a été prononcée depuis 1964.

## VOTER POUR UN PARTI OU POUR DES PERSONNES ?

Il y a deux possibilités de voter au Luxembourg : choisir un parti et lui donner toutes les voix dont on dispose ou répartir ses suffrages sur des candidat·e·s de différents partis (panachage). Si l'on met deux croix derrière un nom, on parle de cumuler.



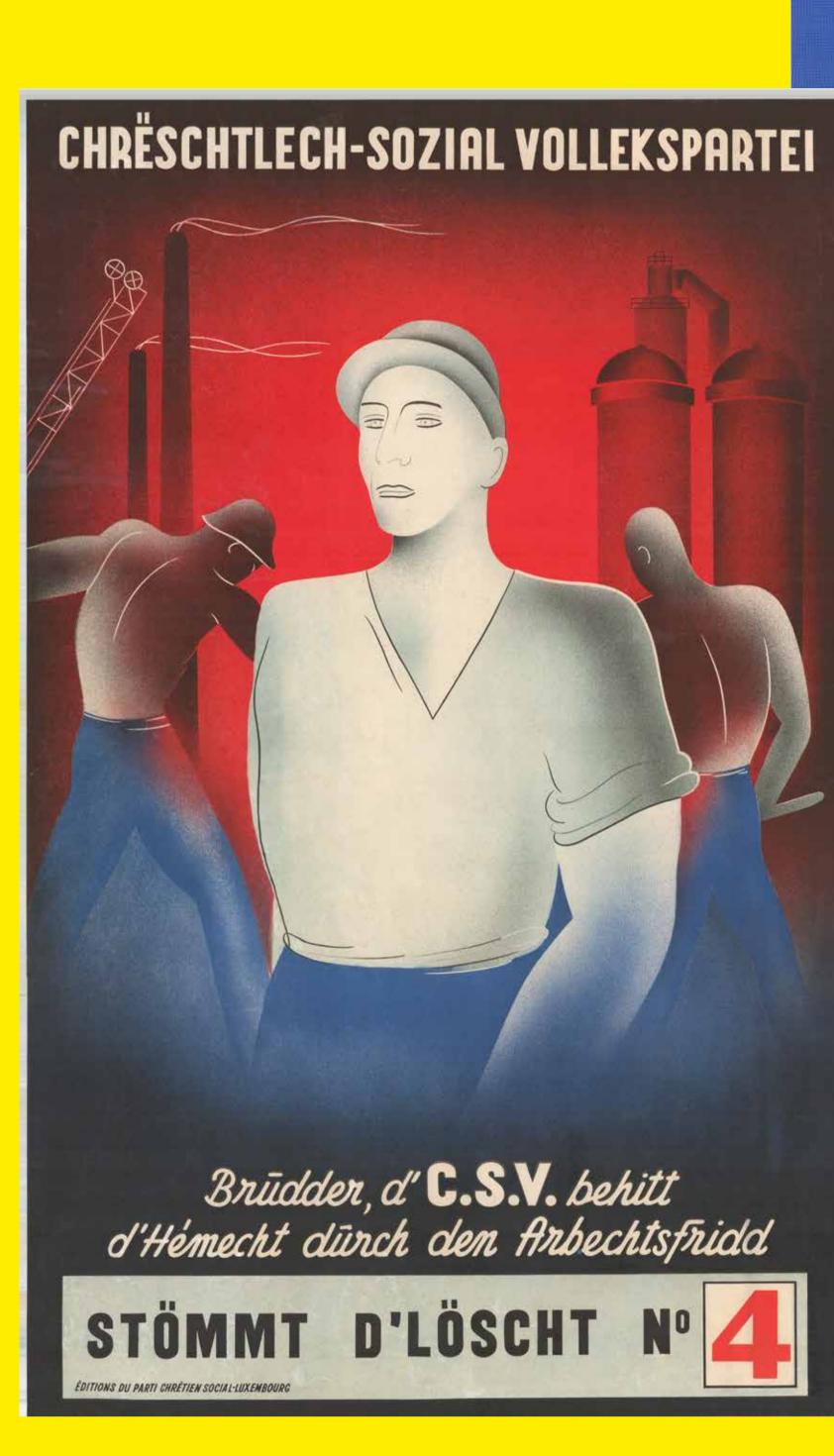
#### LES CAMPAGNES ELECTORALES

#### VOTEZ POUR NOUS!

Lors des élections, les partis proposent des candidat·e·s et des programmes politiques parmi lesquels les électeur·trice·s peuvent choisir. Dans ce contexte, des concepts d'avenir concurrents sont comparés les uns aux autres. Les partis utilisent diverses méthodes pour attirer l'attention : des affiches apposées dans les lieux publics, des tracts, des réunions électorales, des stands d'information sur les marchés, etc.



#### LES CAMPAGNES ELECTORALES

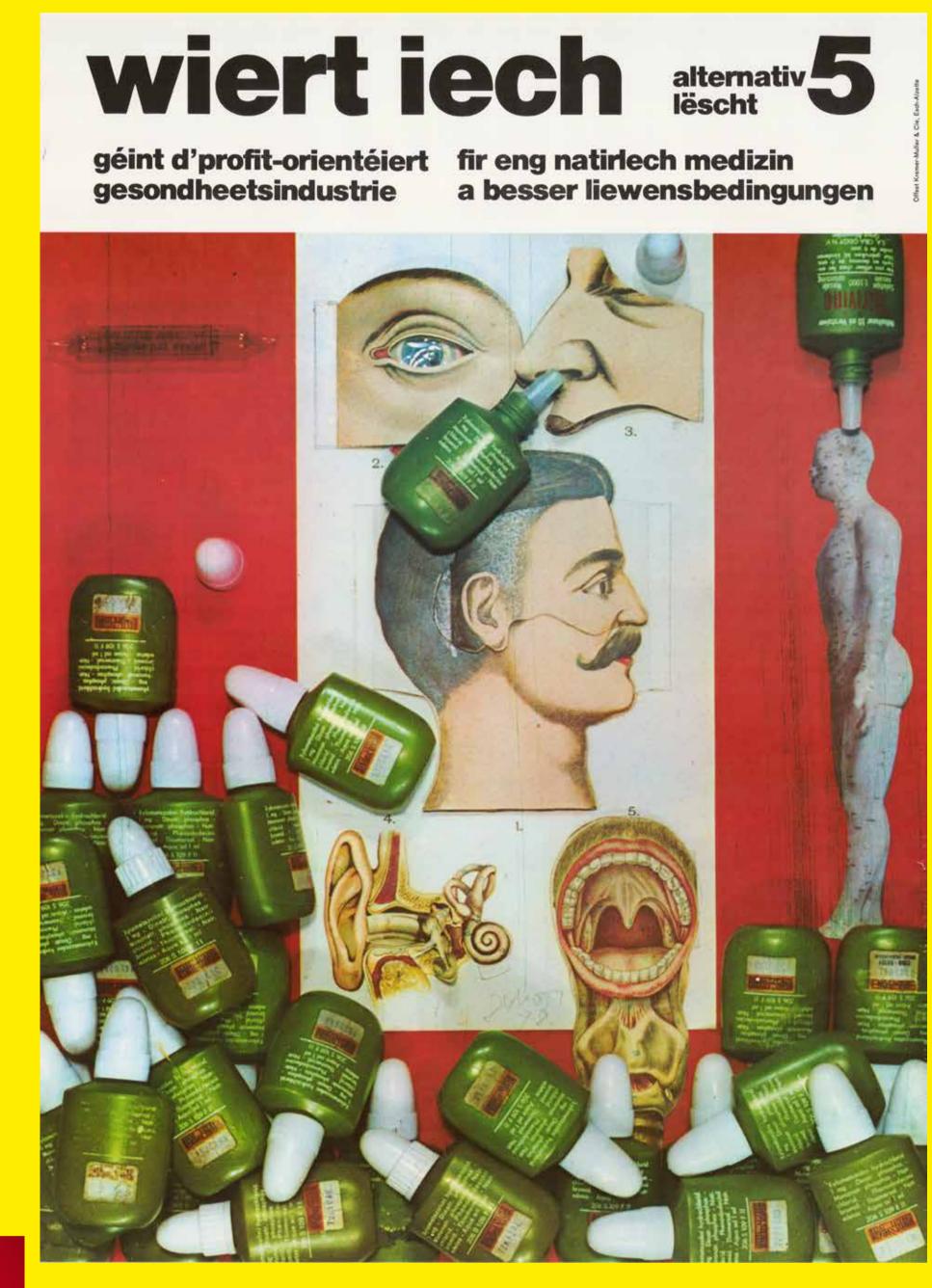






















Wielt P.S.I. Lëscht U





d'Partei vum
Jean Gremling

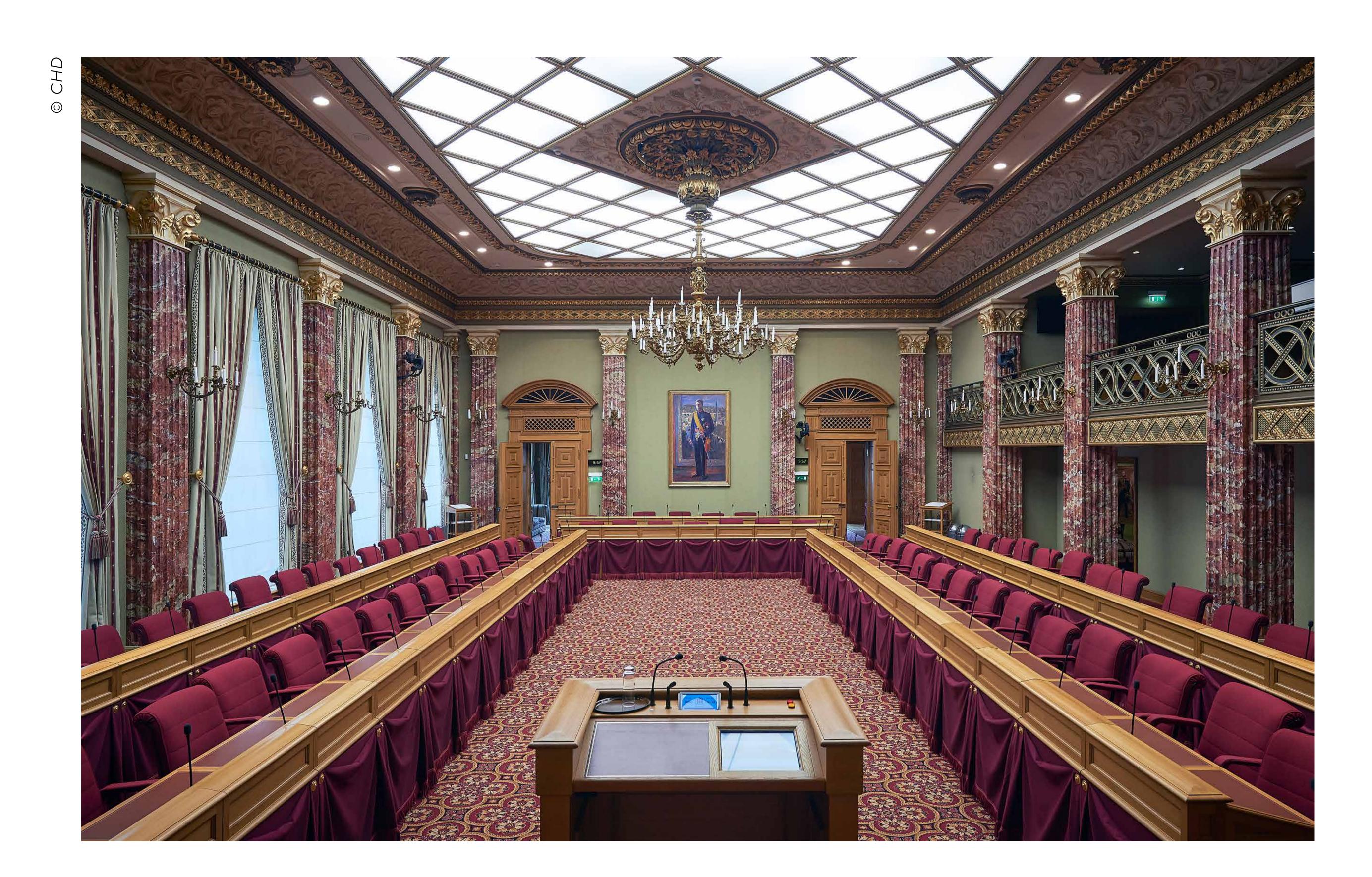


#### LE PARLEMENT

#### RÔLE CLÉ DANS UNE DÉMOCRATIE

Au Luxembourg, le Parlement est appelé Chambre des Députés. Elle détient le pouvoir législatif. Les députés « font » les lois.

Chaque député·e a en principe le droit de déposer des propositions de loi. La Chambre des Députés contrôle en outre le travail du gouvernement. Le budget annuel est voté par le Parlement. Sans budget, le gouvernement ne peut pas agir. Des débats sur des thèmes politiques d'actualité ont également lieu à la Chambre.



Salle plénière de la Chambre





(LTZ/DE/FR/EN)

Démocratie (LTZ/DE/FR/EN)



Le bâtiment de la Chambre



## LE PARLEMENT, MIROIR DE LA SOCIÉTÉ?

Qui sont les députés? Combien de femmes et d'hommes siègent au Parlement comme représentant e du peuple? Quels sont les métiers qu'ils ont appris? Quel est leur âge moyen?

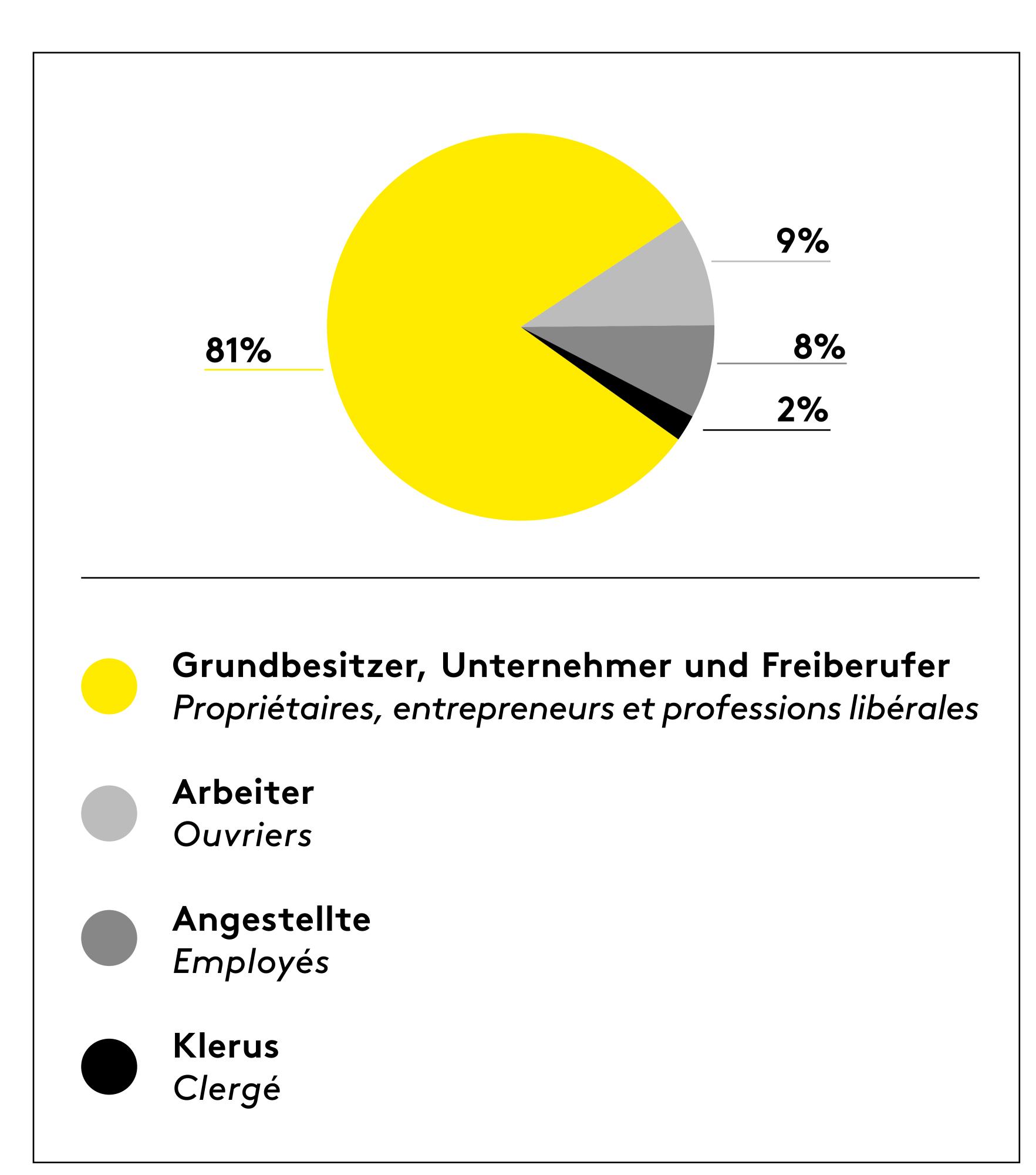


MOYENNE: 53,2 (ÉTAT AU 8.11.2021)
L'âge moyen des députés luxembourgeois est de 53,2.

	CSV	DP	LSAP	déi gréng	ADR	déi lénk	PPLU	Total	Part
Enseignants	4	4	1	1	1	1		12/60	20 %
Avocats, juristes	3	5			1			9/60	15 %
Journalistes	2	1	4	1	_	_	_	8/60	13,33 %
Fonctionnaires	2	1	1	1	1	_		6/60	10 %
Employés	3			2		1		6/60	10 %
Indépendants	1	0	1	1			2	5/60	8,33 %
Médecins, pharmaciens	1			1				2/60	3,33 %
Syndicalistes	2		-					2/60	3,33 %
Autres	3	1	3	2	1	_		10/60	16,66 %
TOTAL	21	12	10	9	4	2	2	60	100 %

La composition de la Chambre des députés en fonction de leurs professions aujourd'hui.

La composition de la Chambre des Députés après l'entrée en vigueur du droit de vote universel. (1918)





RECORD: 21 DE 60 Bien que les partis politiques soient censés de présenter des listes électorales dans lesquelles les deux sexes sont représentés à hauteur d'au moins 40%, en 2021, seuls 21 députés sur 60 étaient des femmes. Néanmoins un record au Luxembourg.



## LA PARTICIPATION EN DEHORS DES ELECTIONS

Une démocratie vit de l'engagement et de la participation des citoyen·ne·s. Cela signifie la participation aux processus de décision et de mise en œuvre. En dehors des élections, il existe de nombreuses façons de participer.

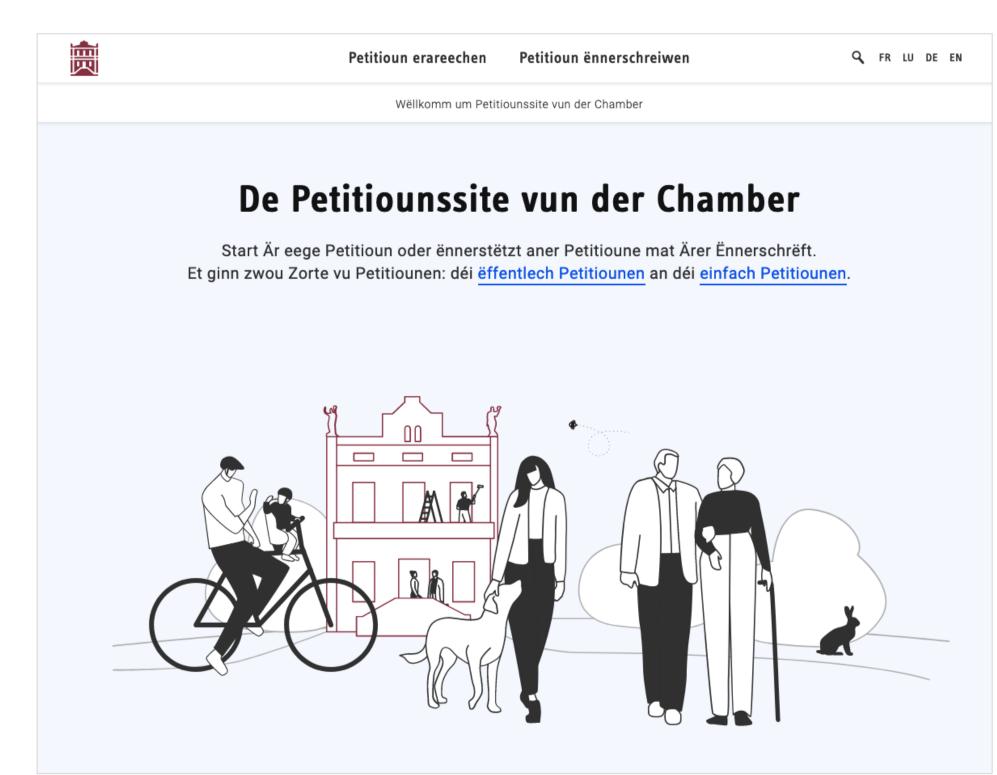
Les pétitions constituent une possibilité. Une pétition est une démarche écrite auprès d'une autorité officielle ou d'une administration. Plus les gens soutiennent une pétition en la signant, plus elle peut avoir de poids. Le droit de pétition est inscrit dans la Constitution luxembourgeoise depuis 1848.

Outre les pétitions, les référendums et les initiatives citoyennes, les habitant·e·s au Luxembourg ont d'autres possibilités de participation, telles que les forums citoyens, les panels de citoyens, les lettres à l'éditeur, l'adhésion à un parti ou les manifestations.



Participation citoyenne (LTZ/DE/FR/EN)



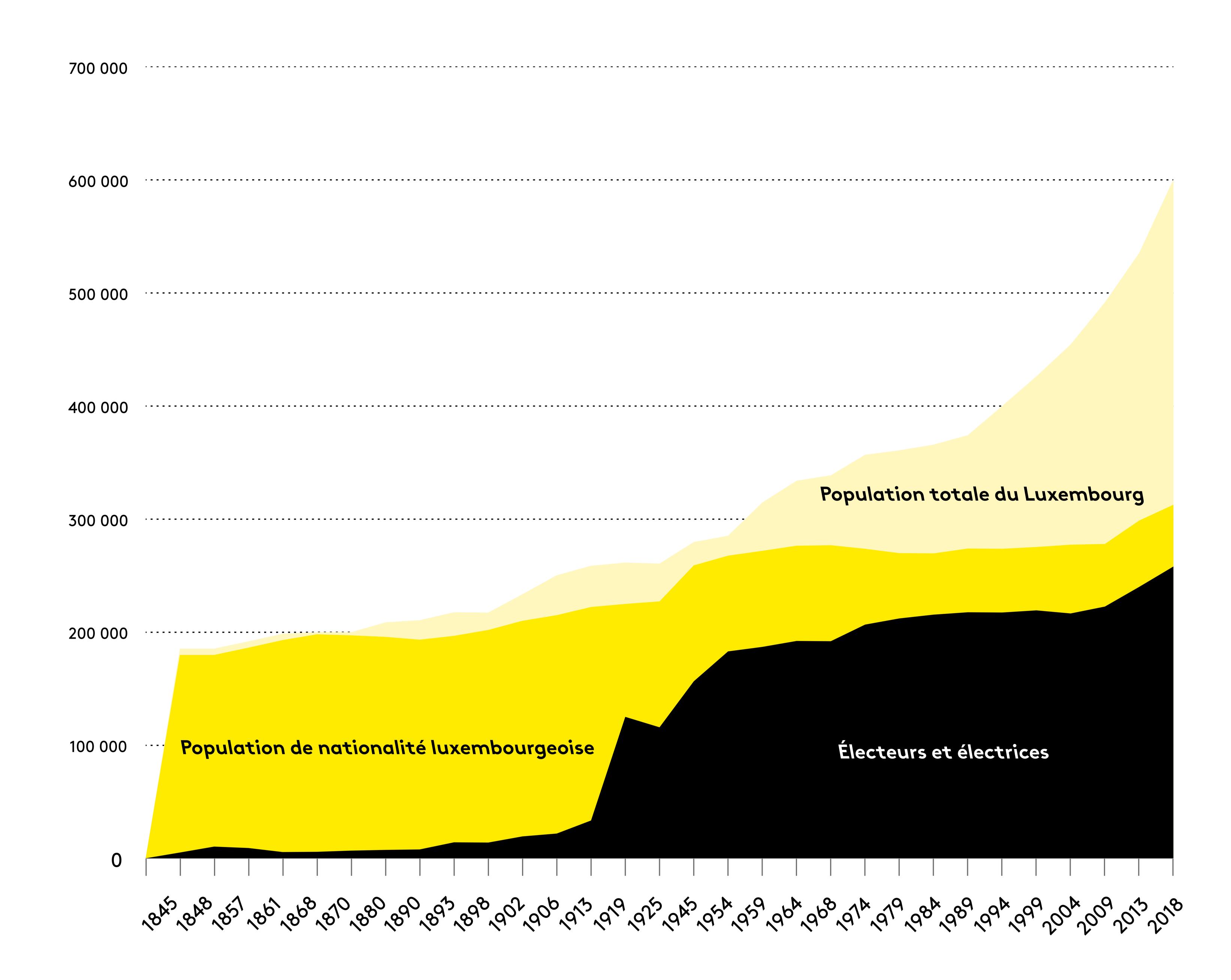


Manifestation des syndicats (2016)



#### « SUFFRAGE UNIVERSEL!? »

« 100 JOER DONO, A WAT ELO? »



Evolution du corps électoral par rapport à la population totale du Luxembourg.

### DROIT DE VOTE À PARTIR DE 16 ANS?

DROIT DE VOTE UNIQUEMENT POUR LES RESSORTISSANT.E.S LUXEMBOURGEOIS.E.S?

DROIT DE VOTE POUR TOU-TE-S LES RÉSIDENT-E-S?

ACCÈS PLUS FACILE À LA NATIONALITÉ LUXEMBOURGEOISE?

VOTER EN LIGNE?

FORUMS CITOYENS?

DROIT DE VOTE POUR LES ÉTRANGER.E.S?

PARLEMENT DES JEUNES?

CONSEILS COMMUNAUX D'ENFANTS ET DE JEUNES?

PARTICIPATION CITOYENNE?